



**VILLE DU BOUSCAT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150317-170315-27-DE

Accusé certifié exécutoire

**EXTRAIT DU REGISTRE**

Réception par le préfet : 23/03/2015

Publication : 23/03/2015

**DES**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2015**

**DOSSIER N° 27 :**

ASSOCIATION LABCDEFG –  
OCTROI SUBVENTION 2015

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Mars 2015

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absent : 0**

**Excusés : 4**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT), Géraldine AUDEBERT (à M. LABAT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

**Absent** :

**Secrétaire** : Alain MARC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

### **DOSSIER N° 27 : ASSOCIATION LABCDEFG – OCTROI SUBVENTION 2015**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du BOUSCAT apporte son soutien à l'association LABCDEFG pour les actions qu'elle mène depuis de nombreuses années, sur le quartier politique de la ville dans les champs de :

- l'animation et du cadre de vie,
- en matière de parentalité et de réussite éducative,
- en matière d'insertion sociale et professionnelle,
- dans les champs de la solidarité et de la citoyenneté.

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion sociale, le quartier Lyautey – Champ de Courses a été maintenu en géographie prioritaire, dans un cadre intercommunal par l'extension de son périmètre aux résidences des Cottages et Champ de Courses sur le territoire voisin de la ville d'Eysines.

La mission de l'association LABCDEFG dans ce nouveau contexte va être référencée au contrat de ville métropolitain, contribuant au soutien d'initiatives individuelles et collectives des habitants du quartier en les rendant acteurs des ateliers et activités proposées sur l'Espace Municipal Hippodrome.

L'activité de l'association est parallèlement référencée au contrat enfance jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, l'association LABCDEFG a participé activement à la construction et à la mise en oeuvre de la première convention territoriale globale (CTG) signée entre ces mêmes partenaires ainsi qu'aux travaux relatifs à la construction de la nouvelle CTG présentée en cette même séance pour les années 2015 à 2018.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention d'objectifs du 5 février 2014 entre la ville du Bouscat et l'association LABCDEFG, d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2016,

**VU** les propositions d'actions 2015 et la demande de financement présentée par l'association LABCDEFG en novembre 2014;

Considérant que l'intérêt local le justifie,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**35 voix POUR**

**Article 1 :** Octroie une subvention de fonctionnement à l'association LABCDEFG au titre de l'exercice 2015, de 42 000 €; cette subvention intègre l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ- avenant du 1er janvier 2013) pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs, pour un montant de 4 251,65 € et une anticipation de participation au titre de la convention territoriale globale (CTG) pour un montant de 3 660 €,

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 17 Mars 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET